



# PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

---

## Présentation

### 1. Objectifs

Le programme des **bourses d'études BMP** vise deux objectifs :

- 1) Encourager et aider les étudiants.es de la région à entreprendre ou poursuivre des études collégiales en soins de santé ou en soins infirmiers et subséquemment une carrière dans ce milieu;
- 2) Établir et promouvoir une relation positive entre le récipiendaire de la bourse et l'Hôpital BMP (CIUSSS de l'Estrie – CHUS La Pommeraie) qui pourrait éventuellement se traduire par une offre d'emploi.

### 2. Admissibilité

Le programme est accessible à tous les étudiants inscrits à une école secondaire, résidant sur le territoire de Brome-Missisquoi et qui souhaitent entreprendre des études collégiales (CÉGEP ou DEP) dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers. Une preuve de résidence, telle qu'un bulletin scolaire ou un relevé de notes officiel, doit être jointe au formulaire d'inscription.

### 3. Détails du programme

Les lauréats des bourses d'études en soins de santé et en soins infirmiers recevront chacun une bourse annuelle d'un montant de 2 000 \$ (remis en deux versements). Cette bourse pourra être renouvelée chaque année par l'étudiant pour la durée de ses études au CÉGEP ou DEP pour un maximum de trois ans.

### 4. Comment faire une demande

La date finale pour présenter une demande est le **4 avril 2025**.

Les candidats devront fournir les documents suivants pour compléter une demande :

- 1) Le formulaire d'inscription dûment rempli (page 5 de ce document);

- 2) Une confirmation d'admission dans un programme d'études collégiales (CÉGEP ou DEP) dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers (si possible, sinon confirmation de demande d'admission envoyée);
- 3) Une lettre de motivation;
- 4) Une lettre de recommandation de source scolaire;
- 5) Un relevé de notes officiel du ministère de l'Éducation;
- 6) Les bulletins scolaires pour l'année précédente la demande et pour l'année en cours.

La lettre de motivation, d'un maximum de deux pages, doit contenir les informations ou explications suivantes :

- L'intérêt ou les motivations du candidat d'œuvrer dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers;
- L'implication du candidat dans des activités scolaires, sportives, culturelles, communautaires et/ou bénévoles;
- Tous autres engagements ou réalisations que le candidat désire mentionner.

## **5. Critères de sélection**

La sélection des boursiers sera confiée à un Comité de sélection constitué d'un directeur d'une institution scolaire, d'un membre du personnel de l'Hôpital BMP, d'une personne de la communauté et d'un membre de la Fondation BMP. Le comité utilisera les critères suivants pour arrêter son choix :

- 1) Les résultats académiques;
- 2) Une confirmation d'admission dans un programme d'études collégiales (CÉGEP ou DEP) dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers (si possible, sinon confirmation de demande d'admission envoyée);
- 3) L'engagement scolaire et communautaire;
- 4) La motivation et les qualités requises pour œuvrer dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers;
- 5) Le désir de rester dans la région Brome-Missisquoi;
- 6) La capacité de communiquer en français et en anglais.

*La Fondation de l'Hôpital BMP se réserve le droit  
de ne pas octroyer de bourses au cours d'une année donnée.*

## **6. Processus de sélection**

À partir du 4 avril, le comité de sélection choisira parmi les candidatures reçues, un nombre limité d'étudiants qui seront invités à une entrevue (au cours du mois de mai) avec les membres du jury. Les étudiants retenus recevront une invitation avec tous les détails de l'entrevue et ceux dont la candidature n'a pas été retenue recevront par courriel une lettre de remerciement officielle pour leur participation au programme de la part Fondation BMP.

Le comité de sélection déterminera la date de la journée des entrevues (où il n'y aura pas d'examen obligatoire à l'école) et assignera un rendez-vous d'une durée maximale de 30 minutes à chaque candidat. Le comité de sélection et la Fondation BMP met en place tous les efforts possibles pour limiter l'impact de cette entrevue sur l'horaire des étudiants. Toutefois, il demeure la responsabilité de l'étudiant de prendre les mesures nécessaires pour se présenter à l'heure d'entrevue indiquée.

## **7. Dévoilement des lauréats**

Les noms des boursiers seront annoncés lors de la soirée de remise des bourses de son établissement scolaire. De plus, des remises officielles seront organisées à l'Hôpital BMP en présence des membres du Comité de sélection et de représentants de la Fondation BMP.

## **8. Attribution des bourses**

Les bourses de 2 000 \$ attribuées par la Fondation BMP dans le cadre de ce programme seront remises en deux versements au début de chaque semestre d'étude. En d'autres mots, les lauréats recevront un chèque de 1 000 \$ au début du mois de septembre sur présentation d'une preuve de son inscription au semestre d'automne au CÉGEP ou DEP de son choix. Un second chèque du même montant leur sera remis au mois de janvier, et ce, sur présentation d'un bulletin de ses résultats scolaires du semestre complété, accompagné d'une preuve de son inscription au semestre d'hiver. Tous les chèques seront libellés au nom du lauréat et ce dernier devra fournir son numéro d'assurance sociale.

## **9. Les attentes quant à la performance**

La Fondation BMP s'attend à ce qu'un niveau de performance académique élevé soit maintenu et exigera par conséquent qu'un bulletin des notes soit fourni à la fin de chaque semestre pour s'en assurer.

Si la Fondation observe des lacunes académiques, elle se réserve le droit de rencontrer l'étudiant pour en discuter. L'incapacité de résoudre lesdites lacunes peut résulter, en tout temps, à la suspension et au retrait de la bourse. De plus, la Fondation s'attend à ce que les boursiers fournissent au début de chaque session les documents nécessaires pour l'obtention ou le renouvellement de leur bourse.

## **10. Durée des bourses**

Comme mentionné plus haut, les bourses sont décernées pour une période de trois ans. Les candidats qui doivent, pour quelque raison que ce soit, reporter leurs études pour une période pouvant aller jusqu'à un an peuvent le faire, à la discrétion du comité, sur une base de cas par cas.

**Veillez faire parvenir votre demande au plus tard le 4 avril  
par courriel à [bourses@fondationbmp.ca](mailto:bourses@fondationbmp.ca) ou par la poste à :**

Fondation BMP - Bourse d'étude  
950, rue Principale, Cowansville QC J2K 1K3

Pour toutes questions, contactez-nous au 450 266-5548 ou à [bourses@fondationbmp.ca](mailto:bourses@fondationbmp.ca)

# PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES 2025

FONDATION DE L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

---

## Formulaire d'inscription



**Je dépose ma candidature pour la bourse d'études BMP :**

**SOINS DE SANTÉ**

**SOINS INFIRMIERS**

Prénom et nom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

École fréquentée : \_\_\_\_\_

Langues parlées : \_\_\_\_\_

Quel établissement collégial fréquenteriez-vous en septembre prochain?

\_\_\_\_\_

*Veillez joindre vos documents dans l'ordre suivant, sans agrafes :*

- 1. Formulaire d'inscription;*
- 2. Une confirmation d'admission dans un programme d'études collégiales (CÉGEP ou DEP) dans le domaine des soins de santé ou en soins infirmiers (si possible, sinon confirmation de demande d'admission envoyée);*
- 3. Lettre de présentation;*
- 4. Lettres de références;*
- 5. Relevés de notes du Ministère;*
- 6. Relevés de notes de l'école.*